

Elektrozäune gegen Raubtiere: Eine Frage der Kosten- und Risikoabschätzung

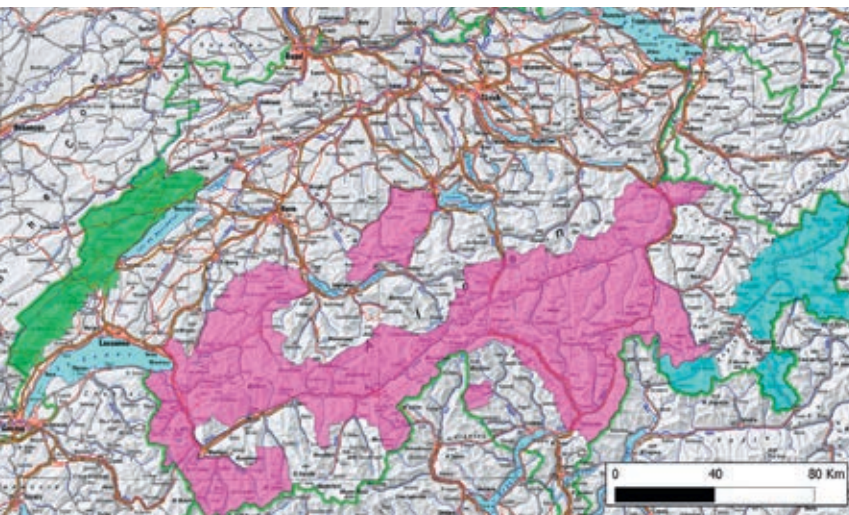
Daniel Mettler

Elektrozäune können das Risiko von Raubtierangriffen vor allem auf Weideflächen ausserhalb des Sömmerungsgebietes verringern. Aufgrund der veränderten gesetzlichen Grundlagen für den Herdenschutz kann zukünftig eine finanzielle Unterstützung bei den zuständigen kantonalen Stellen beantragt werden. Um abzuschätzen, ob Anpassungen bei der Einzäunung angebracht sind, gilt es sowohl die Risiken wie auch die Kosten und die technischen Möglichkeiten genauer zu analysieren.

Risikoabschätzung: Individuelle Wahrnehmung versus allgemeine Risikofaktoren

Um abschätzen zu können, ob ein zusätzlicher Aufwand zur Verstärkung der Zäune für den Herdenschutz betrieben werden soll oder nicht, wäre es hilfreich, aufgrund von eindeutigen Risikofaktoren eine Beurteilung für Betriebe mit Kleinwiederkäuern machen zu können. Mit den von Bund und Kantonen definierten Präventionsperimetern (vgl. Bild «aktuelle Präventionsperimeter») wurde versucht, die Risikogebiete einzuschränken. Bisher wurden grundsätzlich 3 Risikostufen für Grossraubtierangriffe unterschieden:

- Geringes Risiko auf Talbetrieben
- Erhöhtes Risiko im Berggebiet
- Beträchtliches Risiko im Sömmerungsgebiet.



Präventionsperimeter 2014, grün Wolf Jura, violett Wolf Alpen und hellblau Bär.

Périmètre de prévention 2014, vert loup Jura, violet loup Alpes et bleu clair ours.

(Quelle/Source: Agridea)

Da Zäune als Schutzmassnahme aufgrund der Topografie der Weiden vor allem auf den landwirtschaftlichen Nutzflächen (LN) ausserhalb der Sömmerungszeit empfohlen werden, stellt sich nun die Frage, inwiefern auf diesen Flächen eine fundierte Risikoabschätzung gemacht werden könnte. Aufgrund des Jagdverhaltens ist dies beim Luchs durchaus möglich. Dank seinem typischen Angriffsverhalten kommt es wiederholt zu Luchsrissen in denselben Gebieten und auf ähnlichen Weiden. Beim Wolf erwies sich eine solche Abschätzung bisher als sehr schwierig. Vor allem bei durchziehenden Einzelwölfen, wie sie in der Schweiz mehrheitlich festgestellt wurden, sind Voraussagen bezüglich den Risiken fast unmöglich. Dies bedeutet, dass sich Wolfsangriffe zufällig und sporadisch auch im Talgebiet ereignen können.

Aufgrund dieser Ausgangslage sieht sich der Kleinwiederkäuerhalter gefordert, selbst abzuwägen, ob und wann er Zäune verstärken will oder nicht. In Gebieten, wo keine konstante Wolfpräsenz nachgewiesen ist, bleiben die effektiven Wolfsangriffe der wichtigste Anhaltspunkt, bzw. die Hauptmotivation, etwas zur Prävention zu unternehmen. Wenn sich jedoch einzelne oder mehrere Wölfe konstant über das ganze Jahr in einem bekannten Territorium bewegen, wird die Situation kalkulierbarer. Die Wölfe folgen dem Wildtierangebot und den jahreszeitlichen Veränderungen, sodass zusehends Risikoweiden und Risiko-perioden ausgemacht werden können. Insofern kann sich der Kleinwiederkäuerhalter mit der Erfahrung über die Jahre und der Zusammenarbeit der Wildhut gezielt auf die Risiken ausrichten. Dazu gehört auch eine Abwägung, ob die Verstärkung der Zäune auf Frühlings- und Herbstweiden nötig ist oder nicht. Letztlich bleibt die Verantwortung und die Entscheidung immer beim Tierhalter, da die Wahrnehmung von Risiken sehr unterschiedlich ausfallen kann. Ungewissheit und Ängste können aber durch eine möglichst sachliche und wohlüberlegte Risikoabwägung in Grenzen gehalten werden. Ein funktionierender Informationsfluss zwischen der landwirtschaftlichen Beratung und der Wildhut ist die notwendige Voraussetzung, dass dieses Ziel erreicht werden kann.

Effizienz von Schutzzäunen: Eine Frage des Unterhaltes und der Stromspannung

Um einen möglichst guten Schutz zu leisten, müssen die Zäune mit den üblichen Fachkenntnissen und der nötigen Sorgfalt erstellt sein. Nur so können Raubtiere davon abgehalten werden, unerwünschte Strategien zu entwickeln, um Zäune zu durchbrechen oder unten durchzuschlüpfen. Um die Qualität der Einzäunung zu garantieren, ist die Stromspannung der zentrale Faktor. Nur mit ausreichender Stromspannung können Wildtiere

abgeschreckt werden. Deshalb gilt es, die allgemeinen Regeln für Elektrozäune zu beachten. Dazu gehören eine gute Erdung, eine Spannung von mindestens 3'000, besser 4'000 Volt und regelmässiger Unterhalt und Kontrolle der Zäune. Da in der Praxis Kleinwiederkäuerhalter im Talgebiet mehrheitlich mit Elektrozäunen arbeiten, sind diese Kenntnisse bei den meisten Tierhaltern vorhanden. Um die Zäune wirksam für den Herdenschutz einzusetzen, ist aber ein zusätzlicher Arbeitsaufwand unumgänglich. Nur so kann die Wirksamkeit durch eine ausreichende, konstante Stromspannung gewährleistet und überprüft werden.

Erstes Ziel der Einzäunungen bleibt generell die optimale Nutzung des Futterangebotes und das Vermeiden des Ausbrechens der Nutztiere. Soll nun der Zaun zusätzlich das Eindringen von Wildtieren, insbesondere von Raubtieren, verhindern, müssen einige Aspekte beim Erstellen und Unterhalten eines Zaunes beachtet werden. Dank einer sorgfältigen Beurteilung kann die Wirksamkeit des Zaunes sowohl bei den Nutztieren wie auch gegenüber den Wildtieren optimiert werden. Folgende Punkte sollten für eine optimale Zaunführung ebenso aus der Innen- wie auch von der Aussensicht der Weide miteinbezogen werden:

- Typ und Material des bisherigen Zaunsystems
- Topografie der Weiden (beeinflusst Zaunhöhe und Zaunführung)
- Sichtbarkeit und Qualität des Zaunmaterials
- Exposition der Weiden bezüglich Umweltfaktoren wie Strassen, Wald und Mauern oder Gewässer
- Vegetation und Bodenbeschaffenheit (beeinflusst Stromfluss)

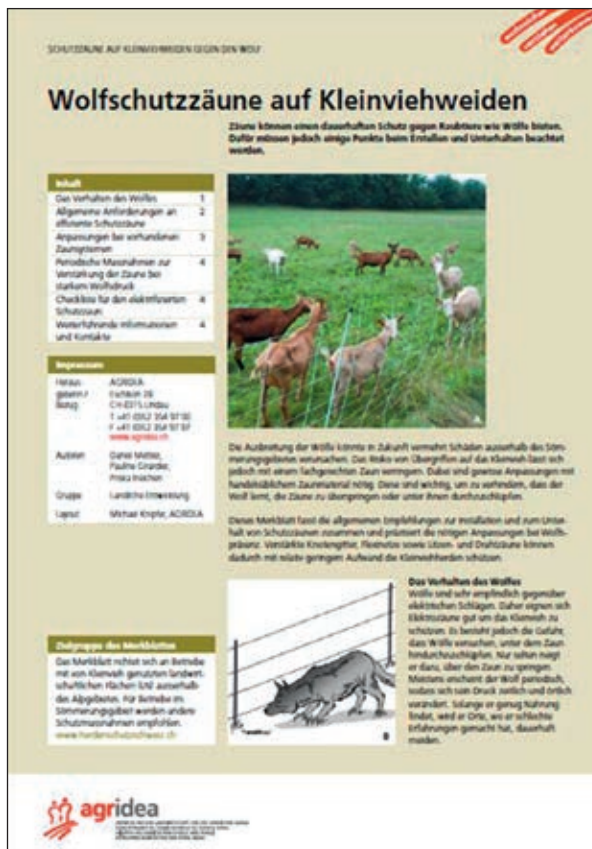
Die drei wichtigsten Zauntypen für das Kleinvieh sind flexible Weidenetze, Knotengitter und Litzenzäune. Bei allen 3 Typen gibt es Möglichkeiten, Anpassungen vorzunehmen, um einen gewissen Schutz zu gewährleisten. Dabei sind folgende Änderungen in Betracht zu ziehen:

- Elektrifizierung von Knotengittern (ausser und oben, vgl. Bild «Knotengitter» Seite 14).
- Erhöhung und Verstärkung der Elektrozäune mit zusätzlichen Litzen (Bild Seite 15).
- Ersetzen des bisher eingesetzten Zaunes durch ein höheres flexibles Weidenetz (1.10 m für Ziegen, im Ausnahmefall Spezialnetz 1.50 m).
- Allgemeine Verstärkung durch zusätzliche Litzen und Pfähle.

Agridea hat dazu eine Broschüre herausgegeben, die als Entscheidungshilfe dienen soll, um Anpassungen bei den bestehenden Einzäunungen zu machen (vgl. Bild «Zaunbroschüre»). Diese kann auf www.herdenschutzschweiz.ch heruntergeladen oder direkt bei Agridea bestellt werden.

Kosten-Nutzen-Verhältnis: Anfangsinvestition und permanenter Arbeitsaufwand

Die zusätzlichen Materialkosten für die genannten Anpassungen bei den verschiedenen Zaunsystemen und Varianten der Verstärkung belaufen sich bei allen Zauntypen und der Verwendung von handelsüblichen Materialien auf



Zaunmerkblatt Agridea.

Das Bundesamt für Umwelt (BAFU) stützt sich bei den Unterstützungsbeiträgen für Zaunverstärkungen als Herdenschutzmassnahme auf LN-Flächen auf den Herdenschutz-Förderartikel (JSV Art.10ter). In den Erläuterungen zum Förderartikel, ebenso im Bundesratsbericht zum Herdenschutz, wird zudem ausgeführt, welche Herdenschutzmassnahmen vom Bund als effizient und zumutbar anerkannt werden – neben den Elektrozäunen auf LN-Flächen sind dies vor allem Herdenschutzhunde im Sömmerungsgebiet. Entschädigungszahlungen von toten Tieren und die Bedingungen für Wolfsabschüsse werden nicht in der Verordnung, sondern im Wolfskonzept geregelt. Momentan gilt für die eingezäunten LN-Flächen, dass A) alle Tiere, die nachweislich vom Wolf gerissen werden entschädigt werden und B) bei allfälligen Wolfsabschüssen nur jene toten Tiere zur Abschussquote zählen, die gemäss BAFU-Richtlinien eingezäunt waren. Das Wolfskonzept wird zur Zeit überarbeitet und soll bis Ende Jahr nach dem Vernehmlassungsverfahren vom Bund verabschiedet werden.

Weitere Informationen auf www.bafu.ch



Elektrifizierter Stoppdraht beim Knottengitter. Fil d'arrêt électrifié sur le treillis à nœuds. (Photo: Agridea)

etwa CHF 90.00/100 m Zaun. Gemäss der neuen Jagdverordnung (Art. 10ter JSV) kann dieser zusätzliche Aufwand durch Bund und Kantone entschädigt werden. Zusätzliche Arbeit und Zaungeräte werden nicht abgegolten.

Bei den Kosten gilt es zu unterscheiden zwischen Materialkosten als Investition und zusätzlichem Arbeitsaufwand zum Aufbau, Unterhalt und der Kontrolle. Je

häufiger die Tiere auf eine neue Parzelle verbracht werden und je kleiner die Weideflächen, desto grösser ist der zusätzliche Aufwand. Zudem sind das Ausmähen, die Reparatur und das tägliche Kontrollieren der Zäune zentral, um die Leistungsfähigkeit und die Schutzfunktion des Zaunes zu gewährleisten. Zu beachten sind zudem sowohl die rechtlichen Rahmenbedingungen, wie auch die Signalisationspflicht zur Vorbeugung von Unfällen und zur Gewährleistung der Sicherheit von Mensch und Tier (vgl. Merkblätter der BUL, Beratungsstelle für Unfallverhütung in der Landwirtschaft). Ziel ist es, mit möglichst wenig Aufwand eine maximale Qualität der Zäune zu erreichen, sodass das Weidemanagement und die Schutzfunktion gemeinsam optimiert werden können. Dazu gehört auch eine gewisse Kreativität, um auch in teils schwierigerem Gelände Lösungen zu finden (Bild, Seite 15).

Ablklärung und Finanzierung zur Verstärkung von Zäunen

Die neuen gesetzlichen Grundlagen für den Herdenschutz sind durch das Inkrafttreten der revidierten Jagdverordnung (JSV) seit dem 1. Januar gültig. Für die zukünftige Beurteilung der Finanzierung von Zaunmaterial für den Herdenschutz sind die Kantone zuständig. Da 2014 in Bezug auf die Umsetzung der JSV ein Übergangsjahr ist und die Richtlinien und Vollzugshilfen für die Kantone zur Zeit ausgearbeitet werden, ist dieses Jahr Agridea weiterhin für die Unterstützung bezüglich Zaunmaterial zuständig. Das heisst, dass bei Agridea Formulare bestellt werden können, um eine finanzielle Unterstützung zur Verstärkung der Zäune zu beantragen. Die Anträge werden gemeinsam mit der landwirtschaftlichen Beratung der Kantone geprüft. Ab 2015 soll dieser Ablauf direkt über die kantonalen Stellen abgewickelt werden. Neben der Verstärkung von bestehenden Zäunen auf LN können nach wie vor flexible Weidenetze zur Errichtung von mobilen Nachtpferchen für die Sömmerung finanziert werden.

Der Autor des Artikels / L'auteur de cet article



Daniel Mettler hat in Fribourg Philosophie und Volkswirtschaft studiert. Seit 1993 ist er im Bereich Alpwirtschaft als Hirt und Berater tätig, wo er sich vor allem auf die Alpung von Kleinvieh spezialisiert hat. Im Herbst 2003 hat er die nationale Koordination der Herdenschutzmassnahmen beim SRVA übernommen. Seit 2013 leitet er die Gruppe «Ländliche Entwicklung» bei Agridea.

Daniel Mettler a étudié la philosophie et l'économie politique à Fribourg. A partir de 1993, il a travaillé sur des différents alpages comme berger et conseiller, où il s'est spécialisé dans les petits ruminants. En automne 2003, il a repris la coordination nationale de la protection des troupeaux puis, en 2013, la tête du groupe «Développement Rural» auprès d'Agridea.

Clôtures électriques contre les prédateurs: une question d'évaluation des coûts et des risques

Daniel Mettler

Les clôtures électriques peuvent réduire le risque d'attaques par les prédateurs, principalement lorsqu'il s'agit de surfaces de pâture en-dehors de la zone d'estivage. Compte tenu de l'évolution des bases légales, on pourra à l'avenir demander un soutien financier pour la protection des troupeaux auprès des organes cantonaux compétents. Afin d'évaluer la nécessité d'apporter des adaptations aux clôtures, il faut analyser plus précisément aussi bien les risques que les coûts et les possibilités techniques.

Evaluation des risques: perception individuelle versus facteurs de risques généraux

Lorsque l'on veut évaluer l'intérêt d'un investissement supplémentaire pour renforcer les clôtures dans la protection des troupeaux, il peut s'avérer utile, pour les exploitations de petits ruminants, de réaliser une évaluation des facteurs de risques évidents. Les périmètres de prévention (cf. illustration 1: Périmètres de prévention actuels, page 12) définis par la Confédération et les cantons ont pour objet de délimiter les zones à risque. On définit ainsi dans l'ensemble 3 classes de risques pour les attaques de grands prédateurs:

- Risque réduit dans les exploitations de plaine
- Risque augmenté en région de montagne
- Risque important en région de montagne.

En raison de la topographie, les clôtures étant principalement recommandées à titre de mesure de protection sur les pâturages des surfaces agricoles utiles en-dehors de la zone d'estivage, la question se pose de savoir dans quelle mesure il serait approprié de réaliser une estimation approfondie des risques sur ces surfaces. Compte tenu de son mode de chasse, la chose est tout à fait possible pour le lynx. En raison de son comportement typique, le lynx attaque régulièrement dans les mêmes régions et sur le même type de pâturages. Pour le loup, une telle évaluation s'est avérée très difficile à ce jour. Lorsqu'il s'agit de loups solitaires de passage, comme c'est majoritairement le cas en Suisse, ce type d'affirmations concernant les risques est pratiquement impossible. Cela signifie que des attaques de loups peuvent avoir lieu de manière sporadique et sans système en région de plaine.

Compte tenu de cette situation, l'éleveur de petits



Verstärktes flexibles Weidenetz bei Wolfpräsenz (Sachsen). Filet de pâturage renforcé en présence du loup (Sachse). (Photo: Infoverteiler Jens Matzen, DE)

ruminants se voit contraint de jauger lui-même s'il veut renforcer les clôtures ou non. Dans les régions où la présence du loup n'est pas constante, les attaques effectives demeurent le principal point de repère, respectivement la motivation centrale d'entreprendre quelque chose dans la prévention. Toutefois, si un ou plusieurs loups se déplacent constamment durant toute l'année sur un territoire connu, la situation devient calculable. Les loups suivent l'offre en gibier et la fluctuation saisonnière, si bien que l'on peut déterminer les pâtures et les périodes à risque. Ainsi, l'éleveur de petits ruminants, avec l'expérience accumulée au cours des ans et la collaboration avec les garde-faune, peut travailler de manière ciblée en fonction des risques. Cela comprend une évaluation de l'utilité de renforcer les clôtures sur les pâtures de printemps et d'automne. En fin de compte, la responsabilité et la décision relèvent toujours de l'éleveur, car l'appréhension des risques varie. L'incertitude et les peurs peuvent cependant être circonscrites par une évaluation objective et bien réfléchie des risques. Un flux d'informations efficace entre la vulgarisation agricole et la surveillance de la chasse est la condition nécessaire pour atteindre ce but.

Efficacité des clôtures de protection: une question d'entretien et de tension électrique

Afin d'assurer une bonne protection, les clôtures doivent être installées avec les connaissances spécifiques et le soin usuels. C'est essentiel pour prévenir les prédateurs de développer des stratégies non désirées pour traverser ou passer par-dessous les clôtures. Dans le but de garantir la qualité de la clôture, la tension électrique appliquée est un facteur central. C'est la seule manière de décourager les animaux sauvages. Il convient donc de veiller à respecter les règles générales prévalant pour les clôtures. On veillera donc à une bonne mise à terre, une tension d'au moins 3'000 volts, idéalement 4'000, et un entretien ainsi qu'un contrôle réguliers. Les détenteurs de petits ruminants en région de plaine travaillant pour la plupart avec des clôtures électriques, ces connaissances sont présentes chez la majeure partie d'entre eux. Un travail supplémentaire est incontournable pour s'assurer que les clôtures soient efficaces en termes de protection des troupeaux, afin d'assurer et de vérifier que la tension électrique soit constante et suffisante pour garantir l'efficacité.

Le premier objectif d'une clôture reste en général d'assurer l'exploitation optimale de l'offre fourragère et la prévention de la fuite des animaux de rente. Si la clôture doit en outre prévenir la pénétration des animaux sauvages, en particulier les prédateurs, il faut prendre en compte un certain nombre d'aspects supplémentaires lors de sa pose

Pour l'octroi des contributions de soutien servant au renforcement des clôtures à titre de mesure de protection des troupeaux sur les surfaces agricoles utiles, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) s'appuie sur l'article relatif à l'encouragement de la protection des troupeaux (art. 10ter OChP). Dans les commentaires relatifs à cet article, de même que dans le rapport du Conseil fédéral sur la protection des troupeaux, il est en outre mentionné quelles sont les mesures de protection des troupeaux reconnues par la Confédération comme efficaces et pouvant être raisonnablement requises. A part les clôtures électriques sur les surfaces agricoles utiles, il s'agit principalement, dans la zone d'estivage, des chiens de protection des troupeaux.

Les paiements effectués à titre d'indemnisation pour les animaux morts comme les conditions pour le tir des loups ne sont pas réglés dans l'ordonnance, mais dans le concept loup. A l'heure actuelle, pour les surfaces agricoles utiles clôturées: A) tous les animaux attaqués de manière démontrée par le loup sont indemnisés et B) en cas d'éventuel tir d'un loup seuls sont pris en compte dans le quota de tir les animaux morts qui étaient clôturés selon les directives de l'OFEV. Le concept loup est actuellement en cours de remaniement et sera adopté par la Confédération en fin de procédure d'ici la fin de l'année.

Informations complémentaires: www.bafu.ch

et de son entretien. Une évaluation soigneuse peut optimiser l'efficacité d'une clôture aussi bien pour les animaux de rente que vis-à-vis des animaux sauvages. Les éléments suivants doivent être pris en compte pour assurer des clôtures optimales du point de vue tant de l'intérieur que de l'extérieur de la clôture:

- type et matériel du système de clôture actuel;
- topographie des pâturages (influence la hauteur de clôture et la pose);
- visibilité et qualité du matériel de clôture;
- exposition des pâturages en regard des facteurs environnementaux comme les routes, la forêt et les murs ou les plans d'eau;
- végétation et structure du sol (influence le flux électrique).

Les trois principaux types de clôtures pour le menu bétail sont les filets flexibles, les treillis à nœuds et les clôtures à cordons. Pour tous les 3 types, il existe des possibilités de réaliser des adaptations afin d'assurer une certaine protection. Pour cela, on tiendra compte des adaptations suivantes:

- électrification des treillis à nœuds (dehors et en haut, cf. ill. treillis à nœuds, page 14);
- élévation et renforcement des clôtures électriques avec des cordons supplémentaires (ill. page 15);
- remplacement des clôtures utilisées jusqu'ici par un filet de pâturage flexible (1.10 mètre pour les chèvres, exceptionnellement filet spécial 1.50 mètre);
- renforcement par des cordons et des poteaux supplémentaires.

Agridea a publié une brochure à titre d'aide décisionnelle afin de réaliser des adaptations aux clôtures existantes (cf. ill., brochure sur les clôtures, page 17). Elle peut être téléchargée sur www.protectiondestroupeaux.ch ou être commandée directement auprès d'Agridea.

Rapport coût/utilité: investissement de départ et entretien régulier

Les coûts de matériel supplémentaire pour les adaptations citées des différents systèmes de clôtures et les options de renforcement reviennent à environ 90 francs / 100 m pour tous les types de clôtures et en cas d'utilisation de matériaux usuels. En vertu de la nouvelle ordonnance sur l'élevage (art. 10ter, OChP), l'investissement supplémentaire peut être indemnisé par la Confédération et les cantons. Le travail et les appareils supplémentaires ne sont pas indemnisés.

Pour ce qui est des coûts, il convient de distinguer entre les coûts de matériel à titre d'investissement et le travail supplémentaire pour la mise en place, l'entretien et le contrôle. Plus les animaux sont placés fréquemment sur une parcelle et plus les surfaces de pâture sont réduites, plus l'investissement s'avère important. En outre, les coupes de faneage, la réparation et le contrôle quotidien des clôtures sont essentiels pour garantir l'efficacité et l'effet protecteur des clôtures. On veillera en outre à respecter aussi bien les dispositions légales que le devoir de

signalisation, afin de prévenir les accidents et de garantir la sécurité des hommes et des animaux (cf. fiches techniques du SPAA, Service de prévention des accidents dans l'agriculture). Le but est d'assurer une qualité maximale des clôtures avec un travail aussi réduit possible, de sorte à optimiser aussi bien la gestion des pâtures que la fonction de protection. Une certaine créativité est requise, afin de trouver des solutions même dans les terrains difficiles (illustration, page 15).

Clarification et financement du renforcement des clôtures

Les nouvelles bases légales relatives à la protection des troupeaux sont entrées en vigueur avec l'ordonnance révisée sur la chasse (OChP) le 1^{er} janvier dernier. A l'avenir, les cantons seront compétents en matière d'évaluation du financement du matériel de clôture pour la protection des troupeaux. Compte tenu du fait que 2014 est une année transitoire en termes de mise en œuvre de l'OChP et que les directives et aides à l'exécution sont en cours d'élaboration, Agridea demeure compétent en matière de matériel de clôture pour cette année. Cela signifie que les formulaires de demande de soutien pour le renforcement des clôtures doivent être commandés auprès de celui-ci. Les demandes sont ensuite évaluées en commun avec la vulgarisation agricole des cantons. Dès 2015, ce processus devrait se faire directement via les organes cantonaux. Outre le renforcement des clôtures existantes sur les surfaces agricoles utiles, on peut toujours financer les filets de pâturage flexibles pour la mise en place d'enclos de nuit pour l'estivage.

Contenu
 compléments
 à télécharger

CLÔTURES DE PROTECTION CONTRE LE LOUP POUR LES PÂTURAGES DE PETIT BÉTAIL

Clôtures de protection contre le loup

Des clôtures peuvent offrir une protection durable contre les prédateurs tels que les loups. Il est indispensable de respecter quelques principes lors du montage et de l'entretien.

Contenu	
Le comportement du loup	1
Exigences générales pour des clôtures de protection efficaces	2
Adaptation des systèmes de clôture existants	3
Mesures périodiques pour renforcer les clôtures en cas de forte pression du loup	4
Check-liste pour les clôtures de protection électrifiées	4
Informations complémentaires et contact	4

Impressum

Editeur AGRIDEA
Avenue des Jordils 1
CH-1000 Lausanne
T +41 (0)21 619 44 00
F +41 (0)21 617 02 61
www.agridea.ch

Auteurs Daniel Martler,
Pauline Girardet,
Priska Ineichen

Groupe Développement de l'espace rural

Layout Michael Knipfer, AGRIDEA



A

L'expansion du loup pourrait à l'avenir accroître le nombre de dommages en dehors des régions d'estivage. Le risque de dégâts sur le petit bétail peut déjà être diminué avec une clôture appropriée. Cependant, certaines adaptations à l'aide de matériel de clôture courant sont nécessaires. Celles-ci sont importantes, afin d'empêcher que le loup apprenne à sauter par-dessus la clôture ou à passer par-dessous.

Cette fiche technique résume les recommandations générales pour l'installation et l'entretien des clôtures de protection et précise les adaptations indispensables lors de la présence du loup. Le renforcement des treillis métalliques, des flexibles ou des clôtures à fils peuvent, avec de relativement petits investissements, protéger les troupeaux de petit bétail.

Public cible de la fiche technique

La fiche technique s'adresse aux exploitations des surfaces agricoles utiles (SAU) avec du petit bétail. Pour les exploitations d'estivage, d'autres mesures de protection seront conseillées.

www.protectiondestroupeaux.ch



B

Le comportement du loup
Les loups sont très sensibles aux décharges électriques. C'est pourquoi une clôture électrique se prête bien à la protection du petit bétail. Le risque subsiste que le loup tente de se faufiler sous la clôture. Plus rarement il tentera de sauter par-dessus la clôture. La plupart du temps le loup est présent périodiquement, de ce fait la pression évolue localement et temporairement. Aussi longtemps que le loup trouve de la nourriture en suffisance, il évite durablement les endroits où il a eu de mauvaises expériences.



AGRICULTURE DES ALPES ROMANDES SAISONNIÈRE
PROTECTION DESTROUPEAUX
SUPPORT DU PASTORALISME ET DE LA PASTORALITÉ
CONSEILS EN ÉLEVAGE DES ANIMAUX

Fiche technique sur les clôtures d'Agridea.